

MODALITÉS D'ADHÉSION

Pour adhérer en 2021, c'est simple et rapide !

- Connectez-vous <https://extranet.orthoptiste.pro>
- Entrez vos identifiants pour vous connecter à votre espace personnel
- Mettez à jour vos coordonnées personnelles et professionnelles
- Communiquez votre adresse e-mail
- Communiquez votre pseudo facebook pour pouvoir rejoindre le groupe réservé aux adhérents.



Pour une première adhésion, joindre une copie de votre diplôme ou une feuille de soins ou tout autre document justifiant votre appartenance à la profession d'orthoptiste. Pensez à signaler tous les changements concernant vos coordonnées

De soutien : > 275 € De base : 275 € Dons : > Montant Libre

Allégée : 165 € (non imposition du foyer fiscal)

1^{ère} année d'exercice (jeunes diplômés) 165 €

Salarié exclusif : 165 €

Retraité : 105 €

Recherche d'emploi : 75 €

Étudiant : 35 €

Adhérent par ailleurs à une centrale syndicale représentative : 90 €

Droits de première inscription ou de réinscription : 30 € qui s'ajoutent à la cotisation si vous n'avez jamais été inscrit ou si vous avez interrompu votre adhésion.



VOTRE COTISATION EST DÉDUCTIBLE DE VOTRE REVENU PROFESSIONNEL

Si vous êtes orthoptiste salarié :

En cas de déduction forfaitaire, le montant total doit être inscrit en crédit d'impôt et 30% de la cotisation sera déduite de vos impôts. En cas de déclaration aux frais réels, la cotisation est à inscrire avec les autres frais professionnels.

Si vous êtes orthoptiste libéral :

Le montant doit figurer dans la rubrique « cotisations syndicales et professionnelles ».

EN 2021, LE SNAO SEUL SYNDICAT AVEC VOUS, PARTOUT

22, rue Richer 75009 Paris • Tél. : 01 40 22 03 04
contact@orthoptiste.pro • www.orthoptiste.pro

Adhérer pour la profession,
mais pas que...

Besoin
d'aide ?

ADHÉSION
2021

PROMOTION
DE LA PROFESSION

CONSEILS PERSONNALISÉS

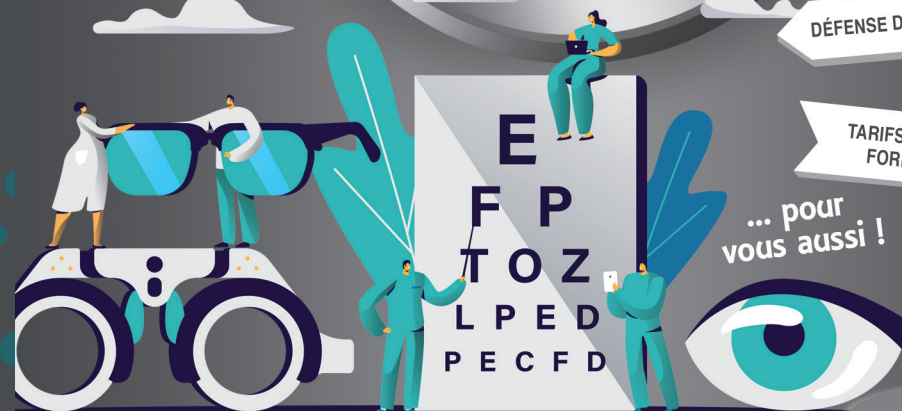
INFORMATIONS VÉRIFIÉES

ASSISTANCE JURIDIQUE

DÉFENSE DE LA PROFESSION

TARIFS PRÉFÉRENTIELS
FORMATION UNRIO

... pour
vous aussi !



Depuis, 2019, le SNAO À NOUVEAU SEUL

REPRÉSENTATIF DE LA PROFESSION

LE SNAO SEUL PRÉSENT POUR VOUS :

- ✓ **2009** décret de compétences.
- ✓ **2014** passage au système LMD et télémedecine.
- ✓ **2018** prise en charge des troubles neurovisuels et apparition de l'AMY 8.5.
- ✓ **2019** +20% sur la rééducation.
- ✓ **2020** Renouvellement optique

**PROFESSIONNELS OU ÉTUDIANTS,
LIBÉRAUX ET SALARIÉS,
ACTIFS ET RETRAITÉS**

POURQUOI ADHÉRER ?

- Pour défendre votre profession
- Pour participer à son évolution
- Pour financer votre représentation
- Pour recevoir une information vérifiée

PAR VOTRE ADHÉSION

- 📞 Obtenez une aide ainsi que des conseils adaptés et personnalisés.
- ✉ Recevez le Clin d'oeil mensuel par mail.
- 📖 Recevez l'Œil en Coin.
- 💰 Profitez des tarifs privilégiés négociés auprès de vos partenaires.
- 📁 Obtenez des contrats et des documents.
- 🎓 Bénéficiez d'un tarif préférentiel pour les formations UNRIO.
- ⚖ Bénéficiez d'une assistance juridique.
- 📘 Accédez à notre groupe Facebook.
- 💻 Bénéficiez d'un accès réservé sur le nouveau site internet, une boutique en ligne, publiez gratuitement vos petites annonces sur le site internet...